REVUE HISTORIQUE DES ARMÉES

Revue historique des armées

250 | 2008
France-Italie

L'intégration des officiers savoyards et niçois dans les armées piémontaise, française et italienne au cœur du XIXe siècle

Hubert Heyriès

OpenEdition Journals

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/rha/176
ISBN : 978-2-8218-0512-5
ISSN : 1965-0779

Éditeur
Service historique de la Défense

Édition imprimée
Date de publication : 15 mars 2008
Pagination : 25-33
ISSN : 0035-3299

Référence électronique
Hubert Heyriès, « L'intégration des officiers savoyards et niçois dans les armées piémontaise, française et italienne au cœur du XIXe siècle », *Revue historique des armées* [En ligne], 250 | 2008, mis en ligne le 24 janvier 2012, consulté le 04 mai 2019. URL : http://journals.openedition.org/rha/176

Ce document a été généré automatiquement le 4 mai 2019.

© Revue historique des armées

L'intégration des officiers savoyards et niçois dans les armées piémontaise, française et italienne au cœur du XIX^e siècle

Hubert Heyriès

> « Le soussigné, protestant à son vif regret de devoir abandonner les rangs de l'armée [piémontaise] et de son désir de continuer à y servir, si c'était possible sans renoncer à sa nationalité, déclare que des raisons irrésistibles ne lui permettent pas d'assumer la citoyenneté sarde. »[1]

1 C'est ainsi que le 21 juin 1860, le lieutenant-colonel savoyard Jean-François Borson opta pour la nationalité française en exprimant son désespoir de quitter son armée, l'armée piémontaise ou sarde. L'annexion officielle du duché de Savoie et du comté de Nice, cédés à la France par le royaume de Piémont-Sardaigne en vertu du traité de Turin du 24 mars 1860, venait d'être proclamée le 14 juin, après un plébiscite triomphal et la ratification par les Chambres turinoises. Mais les articles cinq et six du traité permettaient aux fonctionnaires et aux militaires de choisir entre la France et l'Italie. 383 Savoyards et 219 Niçois, soit 602 officiers au total de l'armée piémontaise durent ainsi choisir entre une armée française « étrangère » et une armée italienne en gestation tout autant « étrangère». Pris entre, d'un côté, l'empressement du gouvernement français de mettre un terme à l'annexion de la Savoie et du comté de Nice, et de l'autre, par les réticences des autorités sardes qui souhaitaient au contraire maintenir dans les rangs de son armée cette part non négligeable et de valeur, ces officiers furent le plus souvent les victimes d'un jeu dont les règles leur échappaient. Comment vécurent-ils leur intégration militaire de part et d'autre des Alpes ? Comment assumèrent-ils cette décision traumatisante qui obligea Borson à s'aliter plusieurs semaines, victime d'une fièvre cérébrale particulièrement forte [2] ?

2 L'histoire des officiers savoyards optant pour la France a été particulièrement bien étudiée, mais celle des officiers savoyards choisissant l'Italie, et celle des officiers niçois

pris entre la France et l'Italie restent encore confidentielles [3]. L'historiographie franco-italienne a en effet négligé cet épisode de l'annexion de ces deux provinces. Pourtant les sources sont disponibles, certes celles conservées dans les archives départementales de Savoie, de Haute-Savoie et des Alpes-Maritimes (peu riches en définitive), mais surtout celles qui se trouvent éclatées entre Paris et Rome, bien souvent inédites et très denses, comme les déclarations de nationalité adressées par ces officiers au ministre italien de la Guerre en 1860, ou encore les états de service de ces Savoyards et de ces Niçois retrouvés en dépouillant près de soixante mille dossiers d'officiers de l'armée italienne conservés à l'*Archivio centrale dello Stato* [4].

3 Toutes ces sources permettent d'appréhender l'intégration de ces officiers pris entre trois « patries», piémontaise, puis française ou italienne au cœur du XIX^e^ siècle. Tout d'abord fidèles à la couronne sarde, ils sont rapidement pris entre deux cultures, entre deux pays, et entre identité nationale et identité régionale, cas particulier de l'histoire militaire française comme de l'histoire militaire italienne, à la croisée de l'histoire des mentalités militaires comparées.

Des officiers entre deux cultures, fidèles à la couronne sarde

4 Jusqu'en 1860, ces officiers profitèrent pleinement de leur situation entre deux cultures pour bénéficier des avantages d'une excellente intégration dans l'armée sarde, et furent honorés et respectés par le régime. Il est vrai que certaines familles savoyardes, comme les Roussy de Sales, présentaient des caractères franco-piémontais [5], et que d'autres apparaissaient nettement tournées vers la culture italienne comme les Thaon de Revel, prestigieuse famille du comté de Nice. Mais dans l'ensemble, les familles de ces officiers respectaient un principe endogamique provincial et social, profondément attachées aux racines du terroir, et dont les pères avaient parfois servi l'Empire avec fidélité, à l'image du père de Charles Duverger de Saint-Thomas, capitaine dans la Grande Armée, et retraité à Chambéry [6] ou du marquis Léonard Félix de Roussy, qui entama une carrière préfectorale sous l'Empire [7]. En Savoie, la famille des Coucy-Duverger de Saint-Thomas, liant de près ou de loin les officiers de Coucy, Picollet d'Hermillon, Peyssard, de Manessy, Duverger de Saint-Thomas, d'Humilly de Chevilly, Gény, Tochon, Salvay et Arminjon [8] apparaît certainement comme l'une des plus importantes d'entre elles.

5 Par les liens du sang, les liens religieux et les liens d'amitié, tous ces officiers constituaient un réseau au sein de l'armée sarde dans une logique « interarmes », mêlant la cavalerie, l'infanterie, le génie, l'artillerie, la gendarmerie ou encore l'intendance. Ils fréquentaient les mêmes écoles militaires ou se retrouvaient dans les mêmes unités, tissant des liens de camaraderie militaire ; resserrant les liens transversaux au hasard des affectations. Ils se battirent côte à côte sur les champs de bataille des guerres risorgimentales, comme lors de la bataille de San Martino, le 24 juin 1859, au cours de laquelle Philibert Mollard se couvrit de gloire à la tête de la 3^e^ division, suscitant l'admiration de ses compatriotes Borson et de Maugny [9].

6 Les racines du terroir créaient ainsi des liens plus forts que nature, et certains officiers supérieurs savoyards n'hésitèrent pas à aider leurs compatriotes. Ainsi, en 1852, le comte général Humbert Jaillet de Saint-Cergues, Savoyard né à Lancy en Suisse, intervint secrètement pour « faciliter » l'admission à l'Académie royale militaire du jeune Louis

Pelloux, Savoyard de la Roche-sur-Foron, dont le père était un notable médecin [10], et qui deviendra l'une des figures les plus importantes de l'histoire de l'Italie libérale, accédant aux fonctions de président du Conseil à la fin du siècle.

7 Ces officiers furent également imprégnés de culture militaire française. L'armée sarde dans laquelle ils se trouvaient avait été en effet réorganisée en 1854 et en 1857 par le ministre piémontais de la Guerre, le général Alphonse Ferrero della Marmora, sur le modèle français. À l'Académie militaire de Turin, certains d'entre eux avaient suivi un enseignement des lettres françaises et italiennes, afin d'italianiser les francophones savoyards et de donner des rudiments de français aux italophones niçois. À la cour, le piémontais était certes de rigueur, mais le corps des officiers parlait français, même si les Niçois étaient toutefois plus proches de la langue italienne. En outre, l'identité provinciale perdurait au sein de l'armée sarde puisque la brigade de Savoie restait une brigade provinciale d'Ancien Régime, accueillant de préférence les Savoyards. En revanche, aucun régiment niçois n'existait, et les Niçois se trouvaient répartis dans toutes les unités, facilitant l'acculturation piémontaise, voire italienne.

8 Dans l'ensemble, ces officiers furent honorés par le régime sarde, sensible à leur sens de l'honneur et de la discipline, démontré à maintes reprises sur les champs de bataille en 1848-1849 en Lombardie et au Piémont, en 1855-1856 en Crimée, et encore en 1859 en Lombardie. Pour autant, les motivations variaient d'une province à l'autre. Les Savoyards restaient fidèles avant tout à la Maison de Savoie-Carignan, dont leur duché était le berceau et se battaient pour le roi, pas tant pour une idée nationale. En revanche, les Niçois exprimaient un sentiment national plus aigu, davantage sensible à la révolution risorgimentale et à l'image d'un roi national italien. Malgré ces différences, l'intégration de ces officiers dans l'armée sarde était excellente, et c'est justement parce qu'elle était excellente, qu'elle provoqua un tel traumatisme au moment du choix crucial de l'été 1860, du 14 juin au 1er août, entre la France et l'Italie.

Déchirés entre la France et l'Italie

9 Au sein de l'armée royale, créée par décret du 25 mars 1860 fusionnant les forces sardo-lombardes et celles de la Ligue de l'Italie centrale toscano-émilienne, les officiers savoyards et niçois prirent conscience qu'ils étaient considérés par le ministre de la Guerre Fanti comme les noyaux durs de cette nouvelle armée italienne qui manquait cruellement de cadres, vecteurs de « piémontisation», de nationalisation et d'italianisation.

10 Certains Savoyards, parlant mal ou très peu l'italien, vécurent leur nouvelle affectation comme un véritable exil. Julie Dubois, femme du capitaine des Bersagliers Louis Dubois, écrivit ainsi au colonel français Eugène Saget, chargé de superviser le passage de ces militaires à la France en 1860 : « *Mon mari est officier, au service du Piémont dans un bataillon de Bersagliers, seul Savoyard et sur l'extrême frontière de Lombardie, éloigné de tout contact avec ses compatriotes et en but* (sic) *à des influences uniquement piémontaises*.» [11]

11 Encore ne s'agit-il que de cas particuliers. Dans l'ensemble, ces officiers acceptèrent les contraintes de service sans rechigner. Ils s'intégrèrent dans les nouveaux régiments, même si certains d'entre eux, basés au cœur de l'Italie, réclamèrent leur affectation dans la brigade de Savoie qu'ils avaient dû quitter, comme le Savoyard Louis Bourille, capitaine au 28erégiment d'infanterie (brigade « Parma »), en garnison à Parme en juin 1860 [12]. Mais

tous furent l'objet de rivalités franco-piémontaises afin d'amener le plus grand nombre d'officiers savoyards et niçois à choisir l'un ou l'autre camp.

12 Si, au cours des plébiscites des 22-23 avril 1860, les militaires du rang niçois à 88 % et savoyards à 95 % choisirent dans leur écrasante majorité la France qui représentait à leurs yeux la paix, le prestige et la prospérité [13], il n'en fut pas de même des officiers. Pour des raisons de propagande, Napoléon III souhaitait accueillir avec enthousiasme ces nouveaux sujets de qualité dans les rangs de l'armée impériale. Victor-Emmanuel II, en revanche, avait trop besoin de leur expérience pour les laisser partir en France. Chacun des deux joua des armes dont il pouvait disposer. La France offrit des récompenses en grand nombre (Légion d'honneur), tout en garantissant les pensions. Mais surtout, elle prit en compte le grade à la date du 16 juin et non à celle du 24 mars 1860 [14], jour de la signature du traité de Turin. Le choix de la date du 16 juin signifiait de la part des autorités françaises l'acceptation des promotions rapides sardes survenues du mois d'août 1859 au mois de juin 1860.

13 C'était, en fait, reconnaître la politique habile menée par les autorités piémontaises prises entre les exigences techniques (manque de cadres), dynastiques et nationales (réussir la création d'une armée italienne). Le ministre de la Guerre Manfredo Fanti mena en effet une politique de promotions pour attirer et maintenir dans les rangs de l'armée royale le plus grand nombre d'officiers savoyards et niçois. Du 1er août 1859 au 31 décembre 1861, 485 officiers sur 602 connurent une promotion, et le mouvement toucha surtout les grades inférieurs (sous-lieutenants, lieutenants et capitaines), c'est-à-dire des officiers âgés de vingt à trente ans, soucieux de faire carrière, et qui désormais comptaient leur temps de mutation en mois et non en années comme leurs collègues français. Certes, il fallait compenser les pertes subies pendant les guerres, mais le processus s'accélérant en 1860 et 1861 répondait à d'autres paramètres.

14 Entre une décoration et une promotion, les officiers n'hésitèrent pas, ils choisirent la promotion. D'où une répartition significative entre la France et l'Italie. Sur 602 officiers recensés, 109 seulement optèrent pour la France, et 493 pour l'Italie : 101 Savoyards devinrent français contre 282 Italiens, soit à peine un peu plus d'un quart, et 8 Niçois à peine franchirent les Alpes alors que 211 autres demeurèrent en Italie, véritable camouflet pour la propagande impériale française. Les motivations qui poussèrent tel ou tel à opter pour la France ou pour l'Italie révélaient cependant l'émergence ou la permanence d'aspiration légitime confrontée à la réalité.

15 L'option pour la France relevait de considérations diverses, mêlant pressions familiales, attachement provincial ou « *nationalisme régional anti-italien* », par haine des « *Lombards* », terme générique qui renvoyait à tous ceux qui n'étaient ni Savoyards, ni Piémontais, ou encore maîtrisaient insuffisamment la langue italienne, facteur de blocage, voire de ralentissement de carrière. Les capitaines en fin de carrière, ou retraités, qui n'avaient pas les moyens de déménager en Italie, suivaient également le sort de leur patrie parce qu'ils ne pouvaient pas faire autrement comme le capitaine en retraite Gabriel Gras [15]. D'autres agirent par dépit, n'ayant pas obtenu la récompense qu'ils souhaitaient comme le général Philibert Mollard qui n'obtint pas le titre de duc de San Martino [16]. Tous les officiers, cependant, n'optèrent pas pour la France « *par* défaut ». Parfois, l'officier savoyard choisit la France en raison de ses attaches familiales dans le Duché. Quelques jeunes gens, profitant de la position sociale paternelle, s'enthousiasmaient à l'idée de rejoindre les rangs de l'armée ou de la marine françaises, comme Charles-Albert de Maugny, lieutenant de cavalerie chablaisien de vingt-trois ans [17]. Enfin, il y eut tous ceux

qui, par sens du devoir, suivirent le sort de la Savoie et de Nice, fidèles aux accords internationaux et solidaires du sort des hommes qu'ils commandaient, à l'image du major savoyard Victor Gény.

16 Les motivations des officiers en faveur de l'Italie tournaient en revanche autour de trois grands thèmes : fidélité au roi, amour de la cause italienne, attachement à l'armée sarde. Les officiers niçois marquèrent particulièrement leur attachement à la cause italienne, se sentant italiens eux-mêmes. C'est là sans doute la raison essentielle de leur option en masse pour l'Italie, à la différence des Savoyards.

17 Le commandant militaire de San Remo, Giorgio Luigi Offand, est l'exemple le plus significatif : « *Fils d'un officier de nationalité française, déclara-t-il en italien, mort au champ d'honneur sous l'Empereur Napoléon Ier, et d'une mère italienne, la ville de Nice où je naquis fut ma patrie. Le service du Roi (...) fut toujours ma principale ambition. Peut-être Italien de naissance, mais Italien de cœur et de droit, mon unique désir est celui de continuer à servir fidèlement le gouvernement qui m'adoptait depuis ma plus tendre enfance, et auquel me lient amour et gratitude.* » [18] En revanche, si les Savoyards ne mettaient pas en avant leur caractère « italien », et pour cause, ils n'affirmaient pas moins leur attachement à la couronne de Savoie et à la cause italienne. Le sous-lieutenant d'artillerie, François Bernard, né à Villard-sur-Thônes (province du Genevois), choisit ainsi la citoyenneté sarde « pour l'affection qu'il a toujours portée à l'Italie et à Sa Majesté le Magnanime Roi Victor-Emmanuel II, et pour les bienfaits reçus en trente et un ans de service continu » [19]. Tous, cependant, entendaient honorer le serment de fidélité qu'ils avaient prêté à leur souverain.

18 Officiers d'une armée qui n'était plus piémontaise mais pas encore italienne, et dont l'ossature reposait sur eux, beaucoup exprimèrent leur fidélité à l'armée en mettant en avant leurs états de service. Le choix italien s'inscrivait ainsi dans la continuité d'une carrière très satisfaisante et prometteuse. La reconnaissance d'un côté et l'espoir de faire une brillante carrière de l'autre expliquaient le choix de bon nombre d'entre eux. Ces officiers aimaient leur unité et ne voulaient pas la quitter. Quant à ceux qui avaient de la famille en Piémont, ou qui possédaient des propriétés de l'autre côté des Alpes, ils n'hésitèrent pas. Certes, l'obstacle de la langue pouvait inciter tel ou tel à choisir la France ou l'Italie, mais l'argument culturel n'est pas aussi limpide. Le major savoyard Goybet, par exemple, rédigea sa déclaration en faveur de la France en italien, alors qu'il écrivait naturellement en français, dénotant par là même un sens politique aigu et une désapprobation certaine [20]. Tandis que le Mentonnais Carlo Giuseppe Capponi-Trenca (parent du Trenca qui avait organisé la garde nationale favorable aux Piémontais en 1848), par un ultime pied de nez, rédigea, en français et non en italien, sa déclaration de nationalité en faveur de l'Italie [21], comme si ce choix décisif pour sa vie n'était qu'une formalité.

19 La décision signifiait pour autant rupture et regret.Des familles entières restèrent françaises, comme les Costa de Beauregard. D'autres comme les Sonnaz, choisirent en clan l'Italie, profitant de leurs alliances avec des familles piémontaises et de leurs domaines outre-monts. Mais beaucoup finirent par être déchirées des deux côtés des Alpes.Le cas de la famille d'Humilly de Chevilly est exemplaire [22]. Sur les quatre frères que comptait cette famille, l'aîné, Charles, major aux lanciers de Montebello et les cadets, Pierre, major dans les troupes de marine, et Louis, major au 4e régiment des grenadiers de Sardaigne, choisirent l'armée sarde, tandis que le dernier, Raymond, capitaine au 1er régiment d'infanterie, brigade de Savoie, préféra la France.

20 Nombreux, toutes proportions gardées, furent également les officiers qui changèrent d'avis en cours de route, dans un sens comme dans l'autre, signe d'un profond déchirement intérieur. Le cas du Savoyard André ou Andrea Ducimetière est encore plus révélateur du malaise que pouvaient éprouver ces officiers pris dans l'angoisse du choix [23] . De juin à septembre 1860, il déclara d'abord prendre la nationalité sarde, puis choisit « *le titre de citoyen français* », sur ordre de ses parents, avant de démissionner de l'armée française et de se faire réintégrer dans l'armée italienne où il termina sa carrière le 23 novembre 1885, au grade de capitaine.

21 Les officiers mentonnais, quant à eux, connurent une situation particulière. Aucun d'entre eux ne choisit l'armée française. Il est vrai que Menton, ville de la principauté monégasque, n'avait pu être annexée par le royaume de Piémont-Sardaigne en 1848, malgré un plébiscite organisé par les Sardes, et que son cas ne fut à aucun moment évoqué à la Chambre des députés de Turin. Napoléon III dut d'ailleurs payer à Charles III de Monaco une indemnité de quatre millions de francs, ce qui revenait à acheter la ville (ainsi que Roquebrune), et l'accord franco-monégasque du 2 février 1861 prouva que le droit plébiscitaire balbutié sans succès par les Piémontais en 1848 et perfectionné par les Français en 1860 était nécessaire mais pas suffisant.Quoiqu'il en soit, la complexité des motivations et le déchirement provoqué par le choix eurent ainsi une incidence sur l'intégration de ces militaires de part et d'autre des Alpes.

Entre identité nationale et identité régionale

22 L'intégration fut plus facile en Italie. L'obligation de se domicilier dans la ville italienne de son choix signifiait une rupture avec sa terre d'origine [24]. Les Savoyards, en majorité, préférèrent s'installer à Turin, les Niçois, quant à eux, choisirent Gênes. Mais surtout, les guerres risorgimentales jouèrent le rôle de creuset de la nation par le sang. Ainsi, les Savoyards et les Niçois italiens participèrent à la répression du *Brigantaggio* [25], à la guerre de 1866 et à l'opération romaine de 1870. Dans le cadre d'une armée nationale en gestation, le processus amorcé au printemps 1860 se poursuivit sur une échelle bien plus importante. Carrières, mutations et déplacement des régiments des Alpes à la Sicile favorisèrent l'émergence ou la confirmation d'une conscience italienne chez ces officiers savoyards et niçois. Certains d'entre eux durent ainsi parcourir les régions italiennes pour rejoindre leur affectation, et ces voyages permirent une acculturation plus rapide. Pietro Orsat [26], Savoyard, nommé lieutenant au 1er de ligne le 15 avril 1858, basé à Turin, passa capitaine en 1859 au 24e d'infanterie cantonné à Alexandrie. Puis, en 1860-1861, il suivit son régiment à Rimini, en Italie méridionale et à Faenza en Émilie. De nouveau au 1 er de ligne en 1862, il partit pour Gênes, et rejoignit par la suite le 63e d'infanterie, à Pavie, puis à Brescia. En trois ans, Pietro Orsat parcourut l'Italie du nord au sud, et d'est en ouest. Peu à peu, l'officier savoyard et niçois se transformait en officier italien.

23 Il n'est pas alors étonnant de retrouver les Menabrea, Pelloux, Saint-Bon occupant ministères, présidence du Conseil ou ambassades à la fin du XIXe siècle. Cinquante-huit officiers (12 %) devinrent généraux (trente-cinq savoyards et vingt-trois niçois), alors qu'à peine trois officiers (François Borson, Charles Goybet et Auguste de Ville) finirent leur carrière au grade de général en France, signe que l'intégration française fut nettement plus difficile [27].

24 Psychologiquement, ces officiers français vécurent mal leur arrivée en France. Un régiment d'origine savoyarde, le 103e de ligne, fut certes créé pour eux, mais le numéro anonyme de cette unité ne pouvait compenser le titre glorieux de « *brigade de Savoie* ». Il n'eut d'ailleurs qu'une existence éphémère et fut dissous le 15 janvier 1862, après treize mois d'existence [28]. Les officiers savoyards furent alors dispersés dans pratiquement toutes les unités de l'armée française et envoyés aux quatre coins de la France. L'intégration par le fait militaire prit ainsi des allures forcées, car le gouvernement impérial cherchait à noyer l'identité provinciale dans une identité nationale niveleuse des particularismes régionaux.

25 La carrière aurait pu compenser les désagréments provoqués par cette politique. Mais il n'en fut rien. La comparaison des carrières d'Andrea Ducimetière [29] et de Joseph Arnaud [30], deux Savoyards sensiblement du même âge et promus sous-lieutenants le même jour, montre à quel point le décalage entre les deux armées existait. La promotion française au grade de lieutenant était nettement plus longue, ce qui nourrissait un sentiment de frustration et de dépit.

26 Sept officiers savoyards et niçois démissionnèrent de l'armée française entre 1860 et 1870, quatre le firent très rapidement entre 1860 et 1862, deux en 1864 et un en 1866. Certains nobles quittèrent le métier des armes après quelques années de service, comme il était d'usage dans les milieux aristocratiques. Parfois un riche mariage encourageait le bienheureux à renoncer à une carrière militaire qui semblait bouchée, tel Charles de Nicod de Maugny de Neuvecelle qui épousa la riche comtesse russe Honorine de Komar [31]. Mais bien souvent, les mauvaises conditions de service poussaient de jeunes officiers brillants et pleins d'avenir à renoncer à faire carrière. C'est ainsi que Gabriel Costa de Beauregard, lieutenant de vaisseau savoyard hautement apprécié par ses supérieurs, donna sa démission le 4 novembre 1866, à l'âge de vingt-sept ans [32].

27 Si les plus anciens avaient été mis d'office à la retraite par un gouvernement qui rognait sur leur dernier grade, sort que connut le capitaine Gabriel Gras [33], les rapports d'inspection trahissaient un préjugé nettement défavorable. Le général Feray, inspecteur général de cavalerie notait ainsi sur le dossier de Charles Duverger, chef d'escadron au 1er régiment cuirassier de la Garde impériale, en 1863 : « *Caractère italien, vantard et présomptueux* », en 1864 : « *À tous les défauts des Italiens et se fera difficilement au service de la France* », ou encore en 1865 : « *Cet officier n'est nullement militaire* (...). *Il s'est trompé de carrière* » et en 1866 : « *D'une obésité qui le rend peu propre au service de la cavalerie légère.* » [34] Charles Duverger fut alors placé en non-activité pour infirmité temporaire en 1867 et placé à la retraite en 1869 à quarante-neuf ans. Il est vrai que ces officiers du Piémont avaient du mal à s'adapter aux règlements français, à les assimiler et à exercer leur commandement correctement.

28 Certes, quelques officiers furent honorés par le régime, tels Philibert Mollard, aide de camp de Napoléon III et sénateur, les généraux Borson et Jaillet de Saint-Cergues, mais ils n'étaient qu'une infime minorité. La situation que connurent les officiers gendarmes savoyards fut cependant particulière. Il ne fallait pas, en effet, heurter de front la susceptibilité régionale d'une population fière de son passé, qui s'était donnée avec enthousiasme et volontairement à la France, tout en s'appuyant sur des éléments fidèles et dévoués à la France. Le choix d'un recrutement mixte s'imposa alors [35], mais seuls les plus fidèles furent récompensés. Certains comme Jean-François Bussat, envoyé à Lille, durent en effet quitter leur région, tandis que d'autres restèrent en Savoie, comme Honoré Miédan-Gros [36], lieutenant de gendarmerie à Albertville jusqu'en 1869, quoique

jugé incompétent. En fait, Miédan-Gros était « *très honorablement connu dans son pays, où il était aimé et respecté* », considéré comme « *très sûr et très dévoué à l'Empereur* » [37], voilà ce qui importait aux autorités françaises.

29 En définitive, les officiers prirent conscience que leur sacrifice en faveur de la France n'était pas payé en retour. Carrière plus lente, adaptation à un esprit de corps différent, conditions de service difficiles, relations superficielles avec les camarades de régiment, condescendance et mépris des supérieurs rendaient pénible une vie quotidienne routinière. Dans l'ensemble, la déception dominait. Une déception qui pouvait provoquer un repli dans une identité provinciale savoyarde et niçoise forte.

30 La guerre de 1870-1871 permit l'exutoire de cette animosité envers l'Empire et l'adhésion à la République. Au-delà de la défense de la République proclamée le 4 septembre 1870 sur les décombres du Second Empire, on se battait aussi pour défendre sa terre. L'esprit des guerres risorgimentales surgissait de nouveau, et quelques officiers savoyards et niçois italiens, tels le capitaine Charbonneaux et Giuseppe Garibaldi, offrirent leurs services à la République menacée. Mais cette fois-ci en conjuguant sentiment national, défense d'une identité régionale et, pourquoi pas, aspiration universelle. La République apparaissait comme la garante du respect de cette double ou triple appartenance. Plus de cinquante ans plus tard, au cours de la Grande Guerre, leurs fils et petits-fils combattirent de nouveau côte à côte, dans le même camp, comme en 1859. Mais la mémoire collective savoyarde et niçoise n'oublia pas le déchirement que connurent ceux qui optèrent délibérément pour la France ou pour l'Italie en 1860.

31 Un siècle plus tard, le 18 mai 1960, à l'occasion des cérémonies célébrant le centenaire de l'annexion de la Savoie à la France, la petite commune d'Albens rendit honneur à l'un de ses héros, Philibert Mollard, qui passa 41 ans au service du Piémont et 6 ans au service de la France sans que fût rompue « *l'unité d'une belle vie d'homme dont la droiture donnait son sens véritable* » [38]. Dans la mémoire collective, ces officiers entre deux patries étaient devenus des hommes aux deux patries, marqués par des intégrations contrastées dans les armées piémontaise, française et italienne au cœur du XIX[e] siècle.

NOTES

1. Archivio di Stato di Torino (AST), Min. Guerra, Div. Pers., 1860, mazzo 799.

2. Guichonnet (Paul), *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France et ses dossiers secrets*, Roanne, Horvath, s.d., p. 304.

3. Voir, entre autres, Guichonnet (Paul), *op.cit.*, 354 pages ; Heyriès (Hubert), *Les militaires savoyards et niçois entre deux patries, 1848-1871. Approche d'histoire militaire comparée armée française, armée piémontaise, armée italienne*, Montpellier, UMR 5609 du CNRS-ESID, Montpellier III, 2001, 575 pages ; Lovie (Jacques), *La Savoie dans la vie française de 1860 à 1875*, Paris, PUF, 1963, XXXVIII-632 pages ; Miquet (François), « Officiers de l'armée sarde passés au service de la France, 1860 », *La Revue Savoisienne*, t. LXVI, Annecy, 1925, p. 181-204.

4. Voir, entre autres, les journaux de marches et opérations (JMO) et les annuaires piémontais, français et italiens de 1848 à 1871 ; les dossiers pensions au Service historique de la Défense

(SHD), département de l'armée de Terre (DAT) et département de la Marine (DM) ; Archivio di Stato di Torino (AST), Divisione Personale, 1860, mazzi 798-799 ; Archivio centrale dello Stato (ACS), ministero della Guerra, documenti matricolari ufficiali, 1861-1870, et Stati di servizio degli ufficiali, 1871-1900

5. MONDINI (Luigi) (a cura), *Un'immagine insolita del Risorgimento, dalle Memorie del Conte Eugenio de Roussy de Sales*, Roma, Stato Maggiore dell'Esercito, Ufficio Storico, 1977, p. 16-24.

6. SHD/DAT, armée d'Italie, G 3/95.

7. MONDINI (Luigi), *op.cit.,* p. 16.

8. HEYRIÈS (Hubert), *Les militaires...*, *op.cit.*, p. 35-44.

9. BORDEAUX (général), *Le général Mollard, Aide de camp de l'Empereur (1801-1873)*, Chambéry, Imprimeries réunies, 1926, p. 26.

10. ACS, Papiers Pelloux, busta 14.

11. SHD/DAT, armée d'Italie, G 3/1.

12. AST, Min. Guerra, Div. Pers., 1860, mazzo 799.

13. Procès-verbaux du vote des militaires niçois et procès-verbal de la cour d'appel de Savoie du 14 mai 1860, AST, mat. giur., dich. naz., mazzo 17.

14. Note sur les grades reconnus aux sujets savoisiens (sic) et niçois passant au service de la France, Paris le 20 juillet 1860, SHD/DAT, armée d'Italie, G 3/94.

15. SHD/DAT, d. 31118/Num.

16. Cité par GUICHONET (Paul), *op.cit.,* p. 270.

17. *Ibid.*, p. 305.

18. AST, Min. Guerra, Div. Pers., 1860, mazzo 799.

19. En français, AST, Min. Guerra, Div. Pers., 1860, mazzo 799.

20. AST, Min. Guerra, Div. Pers., 1860, mazzo 798.

21. AST, Min. Guerra, Div. Pers., 1860, mazzo 799.

22. AST, Marina, mazzo 212 ; AST mat. giur., dich. naz., mazzo 10 ; SHD/DAT, Raymond d'Humilly de Chevilly, d. 63751/4°.

23. AST, Min. Guerra, Div. Pers., 1860, mazzo 798 et 799 ; SHD/DAT, d. 13679/Num.

24. Décret royal du 4 août 1860, *Giornale militare* 1860, p. 887-888.

25. « Brigandage », terme évoquant une guerre par bandes aux significations monarchistes, religieuses et anti-piémontaises, qui affecta le sud de l'Italie de 1861 à 1865.

26. ACS, Min. Guerra, Ruoli matricolari ufficiali fanteria, Pietro Orsat, vol. L, 9921.

27. Min. Difesa, Ufficio generali, Matricola degli ufficiali.

28. JMO, 2e semestre 1861, n° 46, décret n° 281, p. 363-364. *Historique du 103e régiment d'infanterie de ligne*, Mamers, 1886, p. 154.

29. ACS, Min. Guerra, Stati di servizio degli ufficiali (1860-1900), Andrea Ducimetière, 1896-1900, busta n° 9.

30. SHD/DAT, d. 49603/4°.

31. SHD/DAT, d. 17255/Num.

32. SHD/DM, d. CC 7/548.

33. SHD/DAT, Gabriel Gras, d. 31118/Num.

34. SHD/DAT, d. 50880/2°.

35. *JMO*, 1860, 1er semestre, p. 655.

36. SHD/DAT, d. 55547/2 et 93413/3.

37. SHD/DAT, d. 93413/3.

38. Hommage de Patrick Ruffray, *Le Figaro*, 18 mai 1960.

RÉSUMÉS

Au cœur du XIXe siècle, 602 officiers savoyards et niçois durent choisir entre l'armée française et l'armée italienne, après la signature du traité de Turin le 24 mars 1860 qui consacrait la cession du Duché de Savoie et du Comté de Nice par Victor-Emmanuel II à Napoléon III. Remarquablement bien intégrés au sein même de l'armée piémontaise (réseaux d'entraide, honneurs divers), le choix qu'ils durent faire en 1860 fut déchirant pour bon nombre d'entre eux. Une petite minorité opta pour la France bien souvent par défaut. Une grosse majorité choisit l'Italie par fidélité au Roi, amour de la cause italienne, ou ambition de carrière. Leur intégration dans l'une ou l'autre armée fut bien différente. Si l'acculturation fut facile et rapide en Italie, la France impériale ne leur offrit qu'une carrière bouchée et un accueil marqué par la permanence de préjugés négatifs à leur encontre. La mémoire collective n'oublia pas cette déchirure, même si avec le temps ces officiers pris entre deux patries devinrent des hommes aux deux patries.

The integration of officers from Nice and Savoy into the Piedmontese, French and Italian armies in the mid-19th Century. In the mid-19th Century, 602 officers from Nice and Savoy were obliged to choose between the French and Italian armies after the signature of the Treaty of Turin on 24 March 1860 that formalised the cession of the Duchy of Savoy and the county of Nice by King Victor-Emmanuel II to Napoleon III. Remarkably integrated into the very heart of the Piedmontese army (via support networks and the conferment of various honours), the choice that they had to make in 1860 was a real wrench for a good many among them. A small minority opted for France, quite often by default. The vast majority chose Italy out of loyalty to the King, love of the Italian cause, or personal career ambitions. The respective experiences of integration in the two national armies were very different. If their acculturation was easy and rapid in the case of those joining the Italians; Imperial France offered those who sided with it only a blocked career path and a welcome that was dampened by the lasting prejudice shown towards the incomers. The experience of an officer corps torn asunder persisted in collective memory, even if time's passage meant that these men, caught between two countries, eventually became men of two countries.

INDEX

Mots-clés : Italie, officier

AUTEUR

HUBERT HEYRIÈS

Agrégé d'histoire, maître de conférences à l'université Montpellier III, titulaire d'une habilitation à diriger des recherches en histoire contemporaine, il travaille sur l'histoire des mentalités militaires comparées entre la France et l'Italie aux XIXe et XXe siècles en temps de guerre et en temps de paix.